

## Un cas particulier de la relation partie-tout: les compléments adnominaux en à avec et sans article défini anaphorique

A specific case of the part-whole relation:  
French adnominal à N-complements with and without  
a definite anaphoric article

Vassil Mostrov<sup>1</sup>

**Abstract:** This paper deals with the syntax and the interpretation of French noun phrases of the type *N à N* where a part-whole relationship is involved. We focus on the differences arising from the presence (*un verre au pied doré/cassé*) or absence of a determiner (*un verre à pied [doré]*) before the *N* denoting the part. We argue that both the adnominal complements *à N (Mod)* and *à LE N Mod* function as adjectival constituents that qualify the noun denoting the whole, but the actualization of the part noun can be linguistically effective only in cases where the definite determiner, A-bound according to Guéron's (1985, 2005) hypothesis, is present. The discussion considers the consequences of our analysis.

**Key words:** part-whole relationship, inalienable possession, noun phrase, adnominal complement, anaphora, binding.

### Introduction<sup>2</sup>

Les expressions construites sur le patron syntaxique *N à N* (*moulin à vent, brosse à dents, verre à pied...*) ont donné lieu à plusieurs travaux au début des années quatre-vingt-dix (Anscombre 1990, 1991; Bosredon et Tamba 1991; Cadiot 1991, 1992). Mais comme l'objectif principal de ces travaux pionniers était de dégager les différents types sémantiques de *N à N* en les comparant entre eux, les suites qui expriment spécifiquement une relation partie-tout n'ont peut-être pas reçu l'attention qu'elles méritent. Il faut attendre Borillo (1996) pour avoir une étude qui leur est consacrée mais qui, malheureusement, n'a pas donné lieu à des approfondissements ultérieurs.

<sup>1</sup> Université de Valenciennes / CALHISTE; vassil.mostrov@univ-valenciennes.fr.

<sup>2</sup> Je remercie vivement les deux relecteurs et Daciana Vlad de leurs remarques et suggestions ainsi que D. Van de Velde pour son aide et pour sa disponibilité.

Dans le présent travail, nous analysons les compléments à *N* qui dénotent des parties comme des constituants adjectivaux<sup>3</sup>, assimilables à des adjectifs qualificatifs<sup>4</sup>. Ce rapprochement est établi sur la base d'une seule et même relation qui sous-tend le rapport entre une entité et ses parties indépendantes, d'un côté, et ses propriétés, dénotées par les adjectifs qualificatifs, de l'autre (Vendler 1967): il s'agit précisément de la relation partie-tout. Quant à la variante de la structure avec article défini (comme dans *une maison AU toit pointu*), nos analyses se basent sur l'interprétation que ce déterminant a dans le cadre de la possession inaliénable (Guéron 1983, 1985, 2005), ce qui permet d'expliquer, à travers la notion d'anaphore, la flexibilité interprétative du SN entier. Il est à noter que, d'une part, les études sur les *N à N*, qui ont aussi abordé la variante avec article défini, n'ont pas établi le lien avec les mécanismes de la possession inaliénable, et d'autre part, les SN à article défini sont quasiment absents<sup>5</sup> des études que nous connaissons sur les structures inaliénables, études qui sont consacrées à la phrase.

### 1. Les données et les questions qu'elles soulèvent

Les compléments en *à* dénotant des parties ont deux variantes: dans la première le *N* de partie est directement introduit par la préposition, dans la seconde il est précédé de l'article défini. On a donc les deux « formules » suivantes:

- (i) *N à N (Mod)*
- (ii) *N à LE N Mod*

En fonction de leur syntaxe différente, sur les deux variantes de la structure pèsent des contraintes sémantiques différentes que les exemples suivants<sup>6</sup> illustrent:

- (i) *N à N (Mod)*
- (1) un verre à pied

<sup>3</sup> Sur ce point nous rejoignons Van de Velde (1995: 159), qui assimile les compléments en *à* à des constituants adjectivaux sur la base de la relation d'attribution qui existe entre une partie et un tout.

<sup>4</sup> C'est sur ce point qu'ils se différencient nettement des autres compléments ayant la même formule (*brosse à dents, verre à vin...*) et qui, eux, se comportent comme des adjectifs relationnels (Mostrov 2010).

<sup>5</sup> A l'exception de Van de Velde (1995: 159), qui suggère l'existence de ce lien (voir 5, ci-dessous) dans le cadre de son étude sur les compléments de qualités, et de Hanon (1989), mais pour qui les deux variantes – avec et sans article défini – sont considérées comme appartenant toutes deux à la catégorie de l'inaliénable.

<sup>6</sup> La plupart de ces exemples sont tirés des travaux de Cadiot (1991, 1992).

- (2) un verre à pied doré
- (3) \*une maison à toit
- (4) une maison à toit pointu
- (5) ?une maison à toit solide
- (6) \*une main à doigts ridiculement courts
- (7) \*un verre à pied cassé

## (ii) N à LE N Mod

- (8) \*un verre au pied
- (9) un verre au pied doré
- (10) \*une maison au toit
- (11) une maison au toit pointu
- (12) une maison au toit solide
- (13) une main aux doigts ridiculement courts
- (14) un verre au pied cassé

Ces contraintes sont les suivantes:

- pour (i): il faut que le N de partie apporte une information nouvelle, autrement dit il doit dénoter une partie qui n'entre pas *a priori* dans la définition du N-tout, condition que le complément en (1) satisfait mais pas celui en (3); si, néanmoins, la partie est présente dans la définition du tout, le N qui la dénote doit obligatoirement être modifié comme en (4), sinon cette modification est facultative (2); il y a également une restriction qui pèse sur le sémantisme du modifieur du N-partie: il doit être typifiant et former une espèce d'amalgame sémantique avec le N-partie, ce qui est le cas respectivement de *doré* et de *pointu* dans (2) et (4). Les modifieurs qui dénotent des états (7) ou qui sont modalisés (6) ou encore qui restent objectifs et permanents mais n'arrivent pas à créer des sous-classes (5) sont exclus.

- pour (ii): même si la partie n'est pas incluse dans la définition du tout (partie facultative) (8), le syntagme sans modifieur du N-partie est agrammatical: ce modifieur est donc obligatoire, ce qui est lié, comme nous le verrons plus loin, à l'usage de l'article défini; en outre, il n'y a pratiquement pas de restrictions sémantiques sur le modifieur du N de partie, sont acceptés aussi bien les modifieurs typifiants (9), (11) que les autres (12), (13) et (14).

Ces contraintes suggèrent déjà que le complément sans déterminant (ou sous l'article zéro – terme proposé par Anscombe 1991) a le statut d'un *complément typifiant* par rapport au N-tout,

alors que le complément à article défini, où le modifieur du N-partie est sémantiquement beaucoup plus libre, est *descriptif*. Cet état de choses est conforme avec ce qu'on peut trouver dans les travaux antérieurs sur la question, à savoir que la structure *N à N (Mod)* peut être considérée comme un patron syntaxique produisant des noms composés correspondant à des dénominations stables (Bosredon-Tamba 1991, Anscombe 1990 et 1991), alors que quand le N de partie est précédé du déterminant défini, on décrit des occurrences, autrement dit des individus particuliers (notamment Cadiot 1991, 1992 et 1997 et Borillo 1996).

Même si ces constats paraissent satisfaisants, du moins intuitivement, et semblent bien correspondre aux faits illustrés de (1) à (14), nous pensons qu'il faut les soumettre à des analyses linguistiques plus approfondies que celles qui sont faites dans la littérature, notamment en abordant les problèmes suivants dont chacun fera l'objet d'un développement dans le cadre du présent article:

- Quelle est la position syntaxique de ces compléments? Sont-ils générés en tant qu'épithètes ou prédicats? Nous essaierons d'argumenter que les compléments de parties en *à* fonctionnent comme des adjectifs qualificatifs dans une position prédicative, ce qui écarterait, du moins d'un point de vue syntaxique, l'analyse des suites *N à N (Mod)* en tant que noms composés. (→ 2.)

- Comment expliquer les contraintes sémantiques qui pèsent sur les modifieurs du N-partie dans la variante sans déterminant (*N à N Mod*) et l'absence de ces contraintes dans la variante avec déterminant défini (*N à LE N Mod*)? Pour ce faire, nous étudierons les rôles respectifs du déterminant zéro et de l'article défini dans les deux structures en lien avec la position syntaxique du modifieur dans les deux cas. Nous nous pencherons également sur la question du statut référentiel du N-partie quand il n'est pas linguistiquement actualisé. (→ 3.)

- Est-il vrai que, comme le soutiennent Cadiot (1991, 1992) et Borillo (1996), à chaque fois que l'article défini est présent dans le complément, le SN entier renvoie à une occurrence, autrement dit à un individu particulier « repéré en un  $t_0$  non réitérable » (Cadiot 1991: 14)? Cette question nous amènera à l'étude des différents contextes où les *N à LE N Mod* peuvent entrer et qui imposent différentes interprétations référentielles à ces groupes, la question de la contextualisation n'étant pas envisagée dans les travaux des auteurs cités. De plus, nous soulèverons la question de l'existence de *N à LE N Mod* qui n'ont pas de variante sans l'article défini (comme *une fille aux yeux bleus* vs??*une fille à yeux bleus*) et qui, de par la seule présence de l'article, devraient toujours être rattachés à des occurrences. (→ 4.)

- Pour expliquer la « flexibilité interprétative » des *N à LE N Mod*, nous nous pencherons sur le problème de la valeur exacte de l'article défini dans leur composition. En nous basant sur les travaux

de Guéron (1983, 1985, 2005), nous soutiendrons qu'il s'agit d'un article-pronom sujet à la théorie du liage anaphorique, donc le même qu'on trouve dans les structures de possession inaliénable étudiées par cet auteur (comme par exemple *Jean lève la main*, *Je lui ai coupé les cheveux* et *Marie a les yeux bleus*). (→ 5.)

## 2. La position syntaxique des compléments à N (Mod) et à LE N Mod

Afin de rendre compte de la position exacte des compléments de parties en à dans le SN (et par conséquent de la position des modificateurs du N dénotant la « partie » au sein de ces compléments), nous nous servons de la distinction « position épithétique vs position prédicative » des adjectifs (Alexiadou *et al.* 2007, Bolinger 1967). Selon cette opposition, et en dehors de l'apparition pré ou post nominale d'un adjectif, il existe des adjectifs générés directement dans une position épithétique (à l'intérieur du DP<sup>7</sup>, en tant que spécificateurs d'une projection fonctionnelle [Laenzlinger 2005]) et d'autres qui dérivent d'une relative (Kayne 1994), autrement dit pour lesquels une paraphrase par une relative (qui contient une copule) est toujours possible. On oppose donc les adjectifs épithètes aux adjectifs ayant le statut de relatives réduites (les deux étant adnominaux):

- (15) une énergie nucléaire (\*une énergie [qui est nucléaire])  
 (16) un homme méchant (un homme [qui est méchant])

La position épithétique semble être celle où nom et adjectif forment une espèce de nom composé ou amalgame sémantique (ce qui arrive surtout avec les adjectifs relationnels), alors que l'adjectif ne fait que décrire le référent du nom quand il s'agit d'une position prédicative, la relation étant dans ce deuxième cas plus « lâche » (l'adjectif étant moins étroitement uni au nom que dans le premier cas, il s'agit du fonctionnement des adjectifs qualificatifs).

Pour ce qui concerne les compléments de parties en à, que la préposition soit suivie ou pas de l'article défini, ils ne peuvent pas apparaître tels quels dans une relative à copule *être*. Les paraphrases suivantes sont en effet très mauvaises ou impossibles:

- (17) Je suis en train de boire dans un verre à pied. → ??dans un verre [qui est à pied]  
 (18) Je suis en train d'admirer un bateau aux voiles rapiécées. → \*un bateau [qui est aux voiles rapiécées]

<sup>7</sup> En grammaire générative, DP signifie *determinal phrase* où le déterminant est la tête du syntagme et le SN son complément.

Sont-ils alors assimilables aux adjectifs relationnels qui occupent une position épithétique (cf. 15)? Nous répondrons à cette question en examinant les faits suivants:

- le propre de l'adjectif relationnel est de ne pas pouvoir être séparé du N auquel il se rapporte:

(19) \*Une invasion brutale *italienne*

(20) \*Une énergie puissante *nucléaire*

- de plus, il ne peut ni être coordonné (21), ni apposé [(22) et (23)] à des modificateurs qualifiants:

(21) \*J'ai reçu un colis volumineux et *postal*. (Riegel 1985: 116)

(22) \*J'ai reçu un colis volumineux, *postal*, de forme carrée.

(23) \*J'ai reçu un colis *postal*, volumineux, de forme carrée.

Si nous revenons maintenant aux compléments de parties en *à*, nous constatons que, quoiqu'ils ne puissent pas être introduits par *être*, ils partagent les propriétés des modificateurs qualifiants prédicatifs (et non des adjectifs relationnels), à savoir (i) ils peuvent être séparés du N décrit [(24) et (25)] et (ii) ils peuvent être coordonnés [(26) et (27)] ou apposés [(28) et (29)] à des modificateurs prédicatifs:

(24) J'ai acheté un verre *en cristal à pied*.

(25) C'était une vaste colline *rocheuse au sommet aplati*.

(26) C'était un chapeau *rond et à larges bords*.

(27) C'était une fille *blonde et aux yeux bleus*.

(28) Il (le docteur) était habillé en gris et coiffé d'un chapeau *noir, rond, de feutre mou, à larges bords [...]* (Maupassant, *Berthe*)

(29) Il aperçut une femme *très belle, au visage pâle et aux bandeaux roux d'un reflet fauve*. (Maurice Leblanc, *Victor, la Brigade mondaine*)

Ces compléments sont donc eux-mêmes prédicatifs, la prédication dans leur cas étant assurée non pas par la copule *être* mais par la copule *avoir*:

(30) Un verre à pied est un verre qui a un pied.

(31) Une fille aux yeux bleus est une fille qui a les yeux bleus.

Or, Riegel établit une analogie entre les constructions attributives en *être* et les constructions partitives en *avoir*, en postulant que les deux constructions expriment le même type de rapport interne,

à savoir celui de la partie au tout. Cette « étroite parenté des deux types de prédications » (Riegel 1985: 110) est confirmée entre autres par la possibilité de les coordonner dans une phrase réponse à la même question en *comment* qui interroge sur « un certain type de description » (*ibid.*) d'une entité:

- (32) *Comment est ton nouveau voisin?*  
- Il est blond et a des yeux bleus. (Riegel 1985: 110)

De plus, quand un adjectif qui dérive d'un N de partie est attesté, il se comporte comme un adjectif dans une position prédicative:

- (33) un arbuste à épines → un arbuste *épineux* (un arbuste [qui est épineux])

Si les compléments de parties en à, qu'il s'agisse de la variante avec article zéro ou de celle avec article défini, partagent la position syntaxique des adjectifs qualificatifs et non celle des adjectifs relationnels (ce que les faits discutés prouvent), les premiers équivalent plus spécifiquement à des adjectifs dénotant des propriétés objectives et permanentes (les "natural qualities" de Vendler 1967) comme les adjectifs de couleur (*rouge*), de forme (*triangulaire*), ou les modificateurs de matière (*de bois, de fer*). Les adjectifs de ce type sont considérés par Vendler comme "rather parts of which the object is made up than mere predicates which attach to it" (Vendler 1967: 172) et peuvent, de ce fait, avoir le statut de modificateurs typifiants. La preuve que les compléments à N sont parallèles à ce type d'adjectifs nous est donnée par les faits illustrés dans (34), (28) et par l'impossibilité de les faire précéder d'un prédicat d'état (35):

- (34) J'ai acheté un chapeau (de feutre/plat/gris) à larges bords.  
(35) J'ai acheté un verre (en cristal/\*sale) à pied.

Si on peut considérer *verre à pied, chapeau à larges bords, bateau à voiles* et similaires comme des noms composés, c'est en vertu du fait que les compléments à N (*Mod*) sont assimilables de par leur sémantisme à des adjectifs objectifs ou absolus (Alexiadou *et al.* 2007) qui peuvent servir à isoler des sous-classes et peuvent donc avoir une valeur typifiante. Il s'agit donc bien de compléments typifiants (l'absence de déterminant a un rôle crucial pour cette interprétation), favorisant la création d'hyponymes du N-tout, mais qui apparaissent dans une position prédicative, ce qui écarte, au moins d'un point de vue syntaxique, une analyse en termes de figement, l'un des traits définitionnels de ce phénomène étant, selon Gross 1996, précisément l'absence de prédication entre les termes reliés (*un fait divers* → *\*un*

*fait qui est divers*). De plus, la possibilité d'insertion de matériel linguistique au sein de ces groupes (24) montre qu'ils ne présentent pas la rigidité des atomes syntaxiques (voir Cruse 1986 et Fradin 2003), mais correspondent plutôt aux synapsies de Benveniste (= dénominations stables mais syntaxiquement relativement libres) dont l'une des propriétés est « la possibilité d'expansion pour l'un ou l'autre membre » (Benveniste 1974: 172) comme l'illustre l'énoncé *un verre en cristal à pied doré*.

En revanche, pour ce qui concerne les compléments à article défini, ils ne présentent pas la contrainte de la typification, ce qui est montré par le fait qu'ils peuvent être coordonnés à des modificateurs dénotant des états, strictement descriptifs:

(36) C'est une fille *sale* et aux cheveux mal peignés.

### **3. Les contraintes sémantiques qui pèsent sur les modificateurs du N-partie dans les deux types de compléments**

#### **3.1. Le modificateur dans le complément sous déterminant zéro**

Nous avons constaté (ex. 2 et 4) que le N-partie dans le complément à *N* ne pouvait recevoir que des modificateurs typifiants, dénotant des propriétés objectives et permanentes vis-à-vis du temps. De toute évidence, cette contrainte doit être liée à la présence de l'article zéro. Le N de partie n'est donc pas *linguistiquement actualisé*, quoique la partie elle-même le soit *ontologiquement* par le seul fait que la relation entre N1 et N2 est une relation partitive. C'est ainsi que les deux exemples suivants sont similaires et différents à la fois:

(37) Une montre de dame

(38) Une maison à terrasse

En (37), le mot *dame* n'est pas actualisé, il s'agit d'une hypothèse de destination (Guillaume 1919). En (38), le mot *terrasse* n'est pas actualisé non plus (absence de déterminant), mais puisqu'il dénote une partie du tout « maison », il a une existence réelle. Citons Van de Velde (1995: 104) à ce propos:

La relation entre les parties et le tout ne peut pas être virtuelle, même lorsque le nom complément est introduit sans déterminant: un verre à pied, à condition qu'il soit lui-même réel, a réellement un pied, de même qu'une maison à terrasse a réellement une terrasse.

Mais cette actualisation due à la relation partie-tout (que nous appelons *ontologique*) n'est pas suffisante pour qu'on puisse modifier

librement le N-partie. Celui-ci reste non actualisé *linguistiquement* car il n'y a pas de marque matérielle d'actualisation (absence de déterminant). Du coup, seuls les modificateurs qui peuvent former un « amalgame sémantique » avec le N-partie sont autorisés, autrement dit des modificateurs qui peuvent enrichir ce N en intension. Le complexe *dét. zéro + N-partie + modificateur* se comporte donc comme un nom composé.

Les contraintes sémantiques qui pèsent sur le modificateur du N-partie semblent découler du fait que ce modificateur est généré en tant qu'épithète. Syntactiquement, *doré* (dans *un verre à pied doré*) ne peut pas être analysé comme une relative réduite (il ne peut donc pas être dans une position prédicative) pour la simple raison que le groupe où il se trouve (*à pied doré*) est dépourvu de déterminant, celui-ci étant nécessaire à la position prédicative, les relatives étant, selon l'analyse de Kayne (1994), les compléments d'un déterminant. Dans le cadre d'un *N1 à N2 (adj)*, le *N2* n'est pas actualisé (linguistiquement), ce qui interdit une paraphrase comme celle en (39):

(39) \*J'ai acheté un verre à pied [qui est doré].

*Doré*, par ailleurs adjectif apte à la position prédicative (*le pied de ce verre est doré*), est donc généré dans cette structure spéciale en tant qu'épithète, de la même façon qu'un adjectif relationnel comme *nucléaire* dans *une énergie nucléaire*. Il semble donc que c'est cette position syntaxique de l'adjectif du N-partie, entièrement conditionnée par la structure, qui est à l'origine des restrictions sémantiques qui pèsent sur lui. En revanche, les adjectifs dénotant des états ne peuvent pas être intégrés dans cette structure (ex. 7), parce que leur sens ne leur permet que d'apparaître dans des positions prédicatives (ils sont donc essentiellement prédicatifs): premièrement, ils ne peuvent pas contribuer à la formation d'amalgames sémantiques, puisqu'ils ne présentent pas la stabilité requise pour la création de dénominations, et deuxièmement, l'entité décrite doit être actualisée parce qu'un état est, par définition, ancré dans l'espace et dans le temps.

### 3.2. Le modificateur dans le complément avec article défini

Nous avons constaté qu'il n'y a pratiquement pas de restrictions sémantiques sur le modificateur du N de partie dans les compléments à article défini: sont acceptés aussi bien les modificateurs typifiants (9), (11) que les autres (12), (13) et (14) (modificateurs d'état ou en général des modificateurs non classifiants). Tout semble donc indiquer qu'à la différence de la structure sans déterminant ici le modificateur a une valeur descriptive par rapport au N-partie:

- (40) J'ai vu un bateau aux voiles *déchirées*.
- (41) Je travaille sur une table aux pieds *rongés par les vers*. (Van de Velde 1995: 159)
- (42) (...) sa figure aux grands traits austères et *profondément découpés par le reflet de la lanterne* n'avait rien de très rassurant. (Gautier, *La Morte amoureuse*)

Les modificateurs *déchirées*, *rongés par les vers* et *profondément découpés par le reflet de la lanterne* ne peuvent en aucun cas être considérés comme classifiants puisqu'ils décrivent des occurrences se trouvant dans un état donné. Ils sont donc prédiqués du N de partie sans pouvoir constituer avec celui-ci ce qu'on pourrait appeler, à la suite de Van de Velde (1995: 159), un « amalgame sémantique ». Nous considérons donc que le modificateur du N2 dans le complément à article défini occupe une position prédicative (le N-partie étant actualisé par le déterminant), quoiqu'on ne puisse pas matériellement le remplacer par une relative:

- (43) \*J'ai vu un bateau aux voiles qui étaient déchirées.
- (44) \*Je travaille sur une table aux pieds qui sont rongés par les vers.
- (45) \*(...) sa figure aux grands traits qui étaient austères et qui étaient profondément découpés par le reflet de la lanterne n'avait rien de très rassurant. (Gautier, *La Morte amoureuse*)

Les raisons pour lesquelles la substitution par une relative dans (43)-(45) échoue ne sont pas claires. Il doit évidemment s'agir d'un blocage syntaxique lié à la structure même. Il se peut que le SN à article défini ne soit pas un vrai DP, quoiqu'on ait la présence de l'article défini. Cet article, selon les analyses de Guéron, est une anaphore et on pourrait imaginer qu'une relative ne peut pas avoir comme antécédent une anaphore. Pourtant, quand on a une structure inaliénable à verbe *avoir* comportant une 'small clause', le défini est toujours une anaphore et la relative est tout de même possible:

- (46) Ce bateau a les voiles qui sont déchirées.

La question de savoir pourquoi ce dernier exemple contraste avec (43) reste ouverte<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> Il est à noter tout de même que l'apparition d'une relative dans le complément en à *LE* ne semble pas tout à fait exclue. Notre attention a été attirée par un exemple attesté sur Internet (*L'express* du 18 mai 2013) mais où le pronom relatif n'est pas le sujet d'un verbe copule: « Lors de la finale de la Nouvelle Star en 2010, Amandine Bourgeois avait conquis le plateau avec sa reprise de tubes comme par exemple *Somedoby to love* de Queen. La jeune chanteuse [à la voix qui ne laisse pas de marbre], peut recréer la surprise à l'échelle européenne avec son titre *L'enfer et moi*. »

On peut pourtant exprimer la relation prédicative entre le N de partie et le N dénotant le tout en pronominalisant ce dernier par *dont*:

(47) J'ai vu un bateau<sub>i</sub> dont<sub>i</sub> les<sub>i</sub> voiles étaient déchirées.

De plus, le N-partie<sup>9</sup>, respectivement dans le complément en à avec article défini et dans le génitif de qualité (complément en *de* avec article indéfini), peut recevoir le même type de modificateurs non classifiants qui sont essentiellement prédicatifs:

(48) J'ai vu un bâtiment à la forme *étrange*.

(49) J'ai vu un bâtiment d'une forme *étrange*.

(50) Ma tante a une robe à la couleur *effacée par le temps*.

(51) Ma tante a une robe d'une couleur *effacée par le temps*.

Or, comme le prouvent les exemples suivants, le modifieur du N-partie dans le cadre du génitif de qualité est dans une position prédicative qui est celle d'une relative réduite:

(52) J'ai vu un bâtiment d'une forme *qui est étrange*. → d'une forme étrange

(53) Ma tante a une robe d'une couleur *qui est effacée par le temps*. → d'une couleur effacée par le temps

La présence d'un déterminant semble donc être décisive pour la position prédicative du modifieur du N de partie, que la paraphrase matérielle par une relative soit possible ou non. Par contre, là où le déterminant est absent, le modifieur ne peut pas occuper une position prédicative (mais épithétique) et des restrictions sémantiques pèsent alors sur celui-ci: il doit être classifiant. Les contrastes suivants illustrent ces faits:

(54) Une robe de couleur claire *vs* \*de couleur indéfinissable *MAIS* <sup>ok</sup>d'une couleur indéfinissable

(55) Un fauteuil à dossier réglable *vs* \*à dossier cassé *MAIS* <sup>ok</sup>au dossier cassé

Nous pensons donc que le modifieur du N-partie dans le cadre du complément en à *LE*, quoique non paraphrasable matériellement

<sup>9</sup> Nous prenons le concept de partie dans son sens large, en adoptant la définition qu'en donne Husserl (1972: 7), selon laquelle « est partie tout ce qui est discernable "dans" un objet ou, pour parler objectivement, tout ce qui est "donné" en lui ». Les notions de *forme* et de *couleur* dans (48)-(51) sont des exemples de ce que Husserl appelle les « parties dépendantes » dont la propriété est de ne pas être séparables de leur support (= le tout).

par une relative, *se comporte* (ou *fonctionne*) comme une relative réduite, autrement dit comme un élément descriptif. La preuve nous en est donnée par l'utilisation possible de modificateurs d'états qui nécessitent un ancrage spatio-temporel et qui ne peuvent pas par conséquent former des amalgames sémantiques avec le N de partie puisqu'ils ne sont pas typifiants mais uniquement descriptifs.

#### **4. Les suites *N à LE N Mod* renvoient-elles toujours à des occurrences?**

##### **4.1. Les hypothèses avancées par Cadiot (1991, 1992) et Borillo (1996)**

A partir du constat que le nom de partie dans le cadre du SN en *à* sans déterminant ne peut recevoir qu'un modifieur typifiant, alors que dans le cadre du SN en *à* avec article défini une telle contrainte n'existe pas, Cadiot (1992: 212) reconnaît l'existence de deux régimes:

- (i) celui de la classification, assimilé à la nomination (*à* + *déterminant zéro*)
- (ii) celui de la description (*à* + *article défini*)

Lors de la classification, on construit des types (programme de sous-classification en intension), alors que lors de la description (programme de caractérisation en extension), on décrit des occurrences (ou des individus [particuliers], terme repris par Borillo 1996).

Cadiot se sert en effet de la possibilité d'utiliser des modificateurs transitoires (ou d'état) dans le complément en *à LE* (56) pour argumenter le statut d'occurrence du N-partie (=N2) dans son cas, puisque les modificateurs de ce type « décrivent des propriétés qui ne peuvent être prédiquées que d'occurrences du N2, c'est-à-dire de leur repérage en un temps  $t_0$  non réitérable » (Cadiot 1991: 14).

- (56) arbre aux feuilles *épanouies*, table aux pieds *usés*, femme aux cheveux *peignés*, verre au pied *cassé*

À partir de là, même quand le modifieur est typifiant (57) (ce que Cadiot appelle « propriété non-occurrenceielle »), le N2 référerait toujours à une occurrence: « l'effet interprétatif est bien sûr que, bien que stables, ces propriétés sont présentées dans le discours comme attachées à des occurrences » (Cadiot 1991: 16).

- (57) arbre aux feuilles *persistantes*, table aux pieds *galbés*, femme aux cheveux *gris*, verre au pied *doré*

Borillo (1996: 118) fait un raisonnement similaire, en se concentrant cette fois sur le statut d'occurrence du N1:

(...) la structure [N1 à Det N2 Adj] ne rend pas compte d'une catégorisation opérée sur la classe N1. Ici la mention de [N Adj] introduit une caractérisation sur le ou les individus représentés par N1. En effet, dans une expression comme *un chien au poil ras*, *un chien* ne peut pas faire référence à une espèce de chien mais à un individu dont on décrit la particularité liée au pelage.

On peut résumer les raisonnements de ces deux auteurs de la façon suivante: chaque fois que l'article défini est utilisé dans la structure (indépendamment du type de prédicat – permanent ou transitoire), le SN entier renvoie à une occurrence, autrement dit à un individu particulier (dont l'existence est soit posée, soit présupposée). Ceci découle de la présence même du défini qui « peut être interprétée comme la marque d'une saisie autonome du référent du N2 » (Cadiot 1992: 206). Bien évidemment, si le N2 a le statut d'une occurrence, le N1 doit aussi être interprété ainsi puisque l'interprétation de la partie est soumise à celle du tout. En revanche, quand le N2 n'est pas précédé de déterminant, le SN entier peut soit renvoyer à une classe, soit à un individu particulier. Citons à cet égard Borillo (1996: 118):

(...) dans l'expression *un chien à poil ras*, il peut y avoir ambiguïté sur l'interprétation de *un chien* qui peut être pris comme générique et désigner une espèce de chien – l'espèce des chiens à poil ras – ou qui peut faire référence à un individu pris comme instance de cette espèce, mais dans les deux cas [N2 Adj] possède une valeur catégorisante.

#### **4.2. L'importance du contexte pour l'interprétation des N à LE N Mod**

Cadiot et Borillo n'analysent les groupes en question qu'en eux-mêmes, sans les insérer dans des contextes linguistiques. Pourtant, nous verrons que le contexte joue un rôle déterminant pour leur interprétation.

L'analyse en tant qu'occurrence des N à LE N Mod où Mod dénote une propriété transitoire (état) ne pose pas problème puisque les états nécessitent un ancrage spatio-temporel, comme illustré par l'exemple suivant:

(58) Hier, dans le métro, *une fille aux mains sales* était assise juste devant moi. Elle mangeait des chips.

On peut insérer dans le même contexte l'expression *une fille aux yeux bleus* qui réfèrera à un individu particulier, lecture imposée par le contexte.

Par contre, quand le modifieur est typifiant (59)-(62), il n'y a pas d'obstacle à ce que l'ensemble du SN soit inséré dans un contexte

sans ancrage spatio-temporel où, par conséquent, il ne renvoie pas à une occurrence:

- (59) *Une fille aux yeux bleus* est toujours agréable à regarder. (générique)
- (60) De nos jours, *les maisons au toit pointu* sont très prisées. (générique)
- (61) *Un fauteuil au dossier réglable* serait bon pour ton dos. (générique)
- (62) Je voudrais m'acheter *un fauteuil au dossier réglable*. (réfèrent virtuel)

Il est à noter cependant que selon Cadiot (1992), quand un modifieur typifiant est utilisé, on préférera la variante du complément sans article défini (bien évidemment quand elle existe), celle à article défini étant réservée à la description du N-partie par un autre modifieur (dénotant un état ou non typifiant). Cela revient à dire que dans nos exemples de (60) à (62), supprimer le défini donnera des expressions plus naturelles (*maison à toit pointu*, *fauteuil à dossier réglable*). Nous ne contestons pas cette intuition, mais (i) il n'en reste pas moins vrai qu'on ne peut pas parler d'inacceptabilité pour ces exemples où pourtant les expressions ne renvoient pas à des occurrences et (ii) il existe des expressions à modifieur typifiant (ou plus largement permanent) qui n'ont pas de variante sans article défini<sup>10</sup> et pour lesquelles on n'a donc pas la possibilité de supprimer cet article quand elles sont insérées dans des contextes génériques où elles sont, par ailleurs, tout à fait acceptables. *Fille aux yeux bleus* en est un exemple:

- (59') ??*Une fille à yeux bleus* est toujours agréable à regarder.

Dans cette catégorie entrent les expressions où un nom d'humain est décrit par une partie de son corps, elle-même décrite par un modifieur. En voici quelques exemples décontextualisés de Borillo (1996: 119):

- (63) un enfant *aux cheveux bouclés*; un homme *aux cheveux blonds, aux sourcils broussailleux, à la barbe fournie*; une femme *à la taille fine, aux lèvres pulpeuses, aux épaules rondes...*

Le fait de ne pas pouvoir supprimer le défini dans ces cas montre qu'il s'agit plutôt de compléments caractérisants et pas catégorisants (Borillo, *op. cit.*). Cette particularité doit découler du fait qu'on refuse

<sup>10</sup> Cadiot et Borillo ont basé leurs analyses exclusivement sur des groupes où l'alternance article zéro/article défini est possible, comme dans *un verre à/ au pied doré*, sans traiter de ceux qui n'ont que la variante inaliénable (*une fille aux yeux bleus, une jeune fille à la démarche légère, etc.*).

en général de sous-catégoriser les humains à la façon des entités du monde physique et matériel (animaux, objets naturels ou artefacts). Décrire donc les humains par une propriété d'une partie de leur corps ne peut pas servir à la construction de taxinomies et n'est peut-être pas un bon procédé de création d'hyponymes. La règle n'est pourtant pas générale, car on peut trouver des expressions en à sans déterminant où des humains et des parties de leur corps sont impliqués. À côté du « classique » *femme à cheveux gris*, on peut donner les exemples attestés suivants:

- (64) C'était un homme vigoureux, à *figure rougeaude*, à *barbe drue*, à *chevelure épaisse*. (J. Verne, *Un drame en Livonie*)
- (65) Anne H. est l'une des seules actrices à *lèvres pulpeuses* qui peut se permettre de porter un rouge à lèvres très vif. (Google)
- (66) Le baron, homme comme il faut, à *poitrine creuse* et à *grosse tête*, n'était vraiment complet qu'avec son violoncelle aux mains. (Maupassant, *Notre Cœur*)

Quoi qu'il en soit, les expressions nominales inaliénables à prédicat typifiant (qu'ils concernent l'humain ou pas) peuvent renvoyer à des classes en discours, ce qui n'est pas prévu dans les analyses des auteurs cités.

La prise en considération du contexte est donc primordiale pour l'interprétation des *N à LE N Mod*, la seule présence du défini dans le complément ne pouvant pas, de toute évidence, imposer une lecture en termes d'individu particulier (ou d'occurrence) au SN entier. Nous avons vu que si le modifieur du N-partie est typifiant, il n'y a pas d'obstacle à ce que le SN entier soit inséré dans un contexte qui n'active pas une « lecture occurrence » et où il peut fonctionner d'une façon similaire à un SN sans article<sup>11</sup>. Comment expliquer ce fait? Nous suggérerons que l'explication passe par l'analyse de la valeur de l'article défini dans le complément de ces expressions. Nous nous écarterons sur ce point de Cadiot (1992: 208) pour qui « l'article défini peut être interprété comme la marque d'une saisie autonome du référent de N2 ».

<sup>11</sup> Nous avons ainsi essayé de montrer (Mostrov 2010) qu'il n'y a pas de réelle différence entre deux groupes respectivement avec et sans article défini, où le modifieur du N2 est typifiant. La preuve en est que les suites *maison à toit pointu* et *maison au toit pointu* peuvent être utilisées dans les mêmes contextes, puisque le défini de la possession inaliénable, comme on le verra tout à l'heure, est un élément dont la référence dépend de celle du SN entier. S'il y a néanmoins une différence entre les deux expressions, il nous semble qu'elle soit d'ordre cognitif, la partie étant plus « présente » ou plus « cognitivement saillante » dans la variante avec article défini. En outre, le fait que *toit pointu* soit un nom composé dans la variante sans article contribue à ce que celle-ci accède plus naturellement au statut de terme technique dans une classification et, par conséquent, son emploi en tant que dénomination décontextualisée (phrase nominale) serait plus approprié.

## 5. L'article défini de la possession inaliénable: l'hypothèse du liage anaphorique (Guéron 1983, 1985, 2005)

Que l'usage de l'article défini impose la présence d'un modifieur du N-partie a été expliqué par Van de Velde (1995: 160) de la façon suivante:

Le complément en à est obligatoirement précédé de l'article défini chaque fois qu'il est notoire que la partie nommée se trouve nécessairement dans le tout, et que l'objet de l'énonciation n'est pas d'affirmer qu'elle s'y trouve, mais de la caractériser. [...] L'usage de l'article défini montre clairement que la partie est présupposée. [...] La construction à laquelle on a alors affaire est typique de ce qu'on appelle la possession inaliénable.

À partir de cette affirmation, il ressort que l'article défini dans ce type de complément est anaphorique: pour recevoir une interprétation, il se base sur la mention préalable du nom dénotant le tout. Mais s'agit-il toujours, comme l'affirme Cadiot, d'un emploi spécifique? Le point précédent sur la prise en considération du contexte nous a déjà indiqué que ce peut ne pas être le cas.

Nous pensons que l'analyse du statut de l'article défini dans les structures de possession inaliénable que propose Guéron permet d'éclairer la situation.

En partant d'exemples comme (67) et (68) où est exprimée une relation partie-tout de type inaliénable, Guéron (1983, 1985) formule l'hypothèse que l'article défini devant le N dénotant la partie a un emploi possessif, qu'il s'agit d'une anaphore pronominale, autrement dit le défini est analysé comme un pronom qui n'a pas de référence indépendante<sup>12</sup>. Le SN-tout et le SN-partie forment une chaîne lexicale où les référents des "links" de la chaîne ne sont pas distincts.

(67) Jean lève la main.

(68) Cette fille a les yeux bleus.

Guéron (1985, 2005) avance un certain nombre d'arguments afin d'assimiler l'article défini français devant le N dénotant la partie dans les expressions inaliénables à un pronom anaphorique A-lié<sup>13</sup>. Tout d'abord, pour argumenter la possibilité d'interprétation du défini en tant que pronom, elle se sert de ses caractéristiques morphologiques, à savoir sa variation en

<sup>12</sup> Cet usage « faible » du défini ne doit pas être extérieur au fait que, comme l'ont prouvé Vergnaud et Zubizarreta (1992), cet article en français peut fonctionner comme un « élément explétif », sans véritable contribution sémantique, comme dans les énoncés génériques. Par exemple, là où en français on se sert du défini, dans d'autres langues (comme en anglais) on peut avoir le zéro (*Les baleines sont en train de disparaître* vs *0 Whales are becoming extinct* [Vergnaud & Zubizarreta 1992: 635]).

<sup>13</sup> C'est-à-dire qu'il se plie au principe A de la théorie du liage (voir note 15).

nombre et en genre. Elle suppose également que le défini comporte le trait « 3<sup>e</sup> personne » sur la base du fait qu’il est morphologiquement identique aux pronoms clitiques *le*, *la* et *les*. De cette façon, le défini a toutes les propriétés d’un pronom, en conformité avec la définition de Chomsky (1981) que Guéron (1985: 46) cite: “The complex of features  $\alpha$  number,  $\beta$  gender and  $\gamma$  person is interpreted as AGR<sup>14</sup>, AGR a pronominal.”

À partir du moment où le défini peut être vu comme un pronom, il n’y a pas d’obstacle à ce qu’il soit sujet à la théorie du liage. Guéron avance l’hypothèse que dans des structures inaliénables comme (67) et (68), l’article défini représente une anaphore liée par le SN dénotant le possesseur (ou le tout) dans une configuration de contrôle obligatoire.

Le point qui nous intéresse particulièrement pour notre propos est que, si l’article défini peut être analysé en tant que pronom anaphorique se pliant au principe A<sup>15</sup> de la théorie du liage, c’est qu’il peut être référentiellement dépendant et que, par conséquent, son pouvoir actualisateur peut être entièrement soumis à la façon dont réfère son antécédent (l’élément qui le lie). Pour plus de clarté, nous citerons Laenzlinger (2003: 133), qui donne une définition très simple de ce que sont exactement les anaphores: « (Les anaphores<sup>16</sup>) sont des unités de la langue qui ne peuvent être interprétées que lorsqu’elles sont mises en relation avec un *antécédent* qui leur permet d’acquérir une *référence* ».

Si une anaphore, qui n’a pas de référence en soi, acquiert sa référence par le biais de son antécédent, il s’ensuit naturellement que la référence acquise va hériter les traits de la référence d’origine – celle de l’antécédent:

(69) Paul *se* méfie de sa belle-mère.

(70) On *se* méfie souvent des autres.

En (69) et (70), l’anaphore *se* se charge respectivement de la référence spécifique de *Paul* et de la référence générique de *on*.

L’hypothèse du liage de l’article défini dans les expressions de possession inaliénable permet ainsi que soient écartées les affirmations de Cadiot et de Borillo selon lesquelles la présence du défini devant le N2 dans les SN de type *N1 à dét N2 adj* est forcément la marque d’une saisie autonome du référent de N2, le N2 renvoyant toujours à une occurrence et toute l’expression ne pouvant renvoyer qu’à un individu

<sup>14</sup> C’est la dénomination d’une tête fonctionnelle qui contient “agreement features”, autrement dit les catégories de la personne, du genre et du nombre.

<sup>15</sup> Pour information, les principes de la théorie du liage sont les suivants (Laenzlinger 2003: 136):

Principe A: *Toute anaphore doit être liée dans son domaine de liage.*

Principe B: *Tout pronom doit être libre dans son domaine de liage.*

Principe C: *Toute expression-R doit être libre partout.*

<sup>16</sup> Exemples d’anaphores: les pronoms réfléchis (*lui-même*, *nous-mêmes*, *se*) et les expressions réciproques (*les uns les autres*).

particulier. En effet, il est difficile, dans une expression comme *une fille aux yeux bleus*, d'attribuer une autonomie au SN *les yeux bleus* dénotant la partie, puisqu'une partie en tant qu'élément descriptif d'un tout ne peut être interprétée que par rapport à ce tout – ce dont l'hypothèse du liage rend parfaitement compte. L'article défini de la possession inaliénable, puisqu'il est lié comme une anaphore, n'a pas d'autonomie (son sens est sous-déterminé) et est donc référentiellement dépendant d'un antécédent<sup>17</sup>.

La dépendance référentielle du défini de la possession inaliénable explique donc pourquoi on peut employer des SN comme *fille aux yeux bleus* et *maison au toit pointu* dans des contextes différents qui imposent chacun une interprétation donnée à l'ensemble du SN:

- (71) Hier, j'ai rencontré *une fille aux yeux bleus*. (réfèrent spécifique)
- (72) *Une fille aux yeux bleus* est toujours agréable à regarder. (réfèrent générique)
- (73) *La maison au toit pointu* que tu m'as montrée hier ne m'a pas émerveillé. (réfèrent spécifique)
- (74) Je voudrais vivre dans *une maison au toit pointu*. (réfèrent virtuel)

De toute évidence, les choses se passent ainsi: (i) le contexte active une lecture donnée du SN entier (ou, plus précisément, le contexte active un emploi donné parmi les emplois possibles du déterminant du SN entier, qu'il soit défini ou indéfini); (ii) l'emploi du déterminant du SN entier imposé par le contexte est décisif pour la façon dont le SN dans le complément sera interprété, car le déterminant défini-anaphore de celui-ci est lié par son antécédent, le N qui dénote le tout.

Quant à la possibilité d'employer des prédicats d'état comme modificateurs du N-partie, le contexte doit activer une lecture d'individu particulier ancré dans l'espace et dans le temps du SN entier, ce qui permettra au défini anaphorique lié de réaliser son potentiel référentiel (que  $\emptyset$  n'a pas) en donnant une instruction de référence effective (ou actuelle) au N de partie:

- (75) *Une fille aux mains sales* se tenait devant le perron.<sup>18</sup>

<sup>17</sup> Il nous semble que la façon dont Cadiot et Borillo interprètent le défini dans cette structure est fortement influencée par son emploi comme opérateur « iota », selon lequel « il désigne un objet unique dans le monde du discours » (Guéron 1983: 23). Or, Guéron fait nettement la distinction entre les emplois « iota » et « possessif » du défini, le second et non le premier étant celui de la possession inaliénable.

<sup>18</sup> Parfois des SN inaliénables à adjectif d'état peuvent apparaître en contexte générique, mais à la condition que l'état soit interprété comme une propriété caractérisant l'individu, sur la base de la réitération de l'habitude. Ainsi, dans l'énoncé *Une fille aux mains sales trouve rarement un mari dans la bourgeoisie*, suggéré par l'un des relecteurs, *sale* dénote une qualité en contexte, ce que prouve la possibilité d'utiliser un adverbe dénotant l'habitude comme *toujours*: *Une fille aux mains toujours sales trouve rarement un mari dans la bourgeoisie*.

On peut considérer le déterminant défini devant le N de partie comme une espèce de caméléon qui « change de couleur » selon l'interprétation du groupe entier imposée par le contexte.

## 6. Conclusion

Nous avons essayé d'argumenter que les compléments de parties en à occupent une position prédicative dans le SN où ils sont présents, hypothèse selon laquelle même les *N à N (Mod)*, où le N-partie est sous le déterminant zéro, ne sont pas des noms composés, en tout cas selon les définitions traditionnelles de ce terme. Pourtant, nous avons montré que les compléments en à + Ø sont très proches, de par leur sémantisme, des adjectifs objectifs (ou absolus), lesquels peuvent être typifiants. Ces compléments peuvent donc favoriser la création de dénominations stables qui ont leur raison d'être dans le lexique. Mais ce statut semble dépendre de plusieurs facteurs, comme l'importance de la partie, pour permettre une sous-classification (la création d'hyponymes). Ainsi, des expressions comme *un verre à pied*, *une bête à cornes* et *un bateau à voiles* sont-elles senties comme des unités lexicales à la différence d'autres expressions telles *un short à oursons*, *un service à fleurs* et *une casquette à carreaux* où les dessins peuvent n'avoir qu'une fonction décorative<sup>19</sup>. Quant aux compléments à article défini, ils sont foncièrement descriptifs mais peuvent parfois empiéter sur le terrain des à + Ø + N, ce qui arrive quand le modifieur du N-partie est typifiant et que le contexte n'impose pas de lecture spécifique au SN entier.

Nous sommes porté à croire que le présent travail permet de poursuivre et d'enrichir la réflexion déjà entamée dans les travaux d'Anscombe (1990, 1991), de Bosredon-Tamba (1991), de Cadiot (1991, 1992) et de Borillo (1996) sur le fonctionnement des *N à (le) N (Mod)* de relation partie-tout.

## Références bibliographiques

- Alexiadou, A., Haegeman, L., Stavrou, M. (2007), *Noun Phrase in the Generative Perspective*, Mouton de Gruyter, Berlin-New York.
- Anscombe, J.-C. (1990), « Pourquoi un moulin à vent n'est pas un ventilateur », *Langue française* 86, p. 103-125.
- Anscombe, J.-C. (1991), « L'article zéro sous préposition », *Langue française* 91, p. 24-39.
- Benveniste, E. (1974), *Problèmes de linguistique générale* II, NRF, Gallimard, Paris.

<sup>19</sup> Un paragraphe de Bosredon et Tamba (1991: 53) mérite d'être cité à ce propos: « Une *casquette à carreaux* peut désigner soit une casquette appartenant à la sous-classe des casquettes, nommément les *casquettes à carreaux*; soit une casquette comportant, pour celui qui la désigne ainsi, une propriété non constitutive de la classe mais attachée en discours à une occurrence située ».

- Bolinger, D. (1967), "Adjectives in English: attribution and predication", *Lingua* 18, p. 1-34.
- Borillo, A. (1996), « La relation partie-tout et la structure [N1 à N2] en français », *Faits de langues* 7, p. 111-120.
- Bosredon, B. et Tamba I. (1991), « *Verre à pied, moule à gaufre*: préposition et noms composés de sous-classe », *Langue française* 91, p. 40-55.
- Cadiot, P. (1991), « À la hache ou avec la hache? Représentation mentale, expérience située et donation du référent », *Langue française* 91, p. 7-23.
- Cadiot, P. (1992), « À entre deux noms: vers la composition nominale », *Lexique* 11, p. 193-240.
- Cadiot, P. (1997), *Les prépositions abstraites en français*, Armand Colin / Masson, Paris.
- Chomsky, N. (1981), *Lectures on government and binding*, Foris, Dordrecht.
- Cruse, D. A. (1986), *Lexical Semantics*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Fradin, B. (2003), *Nouvelles approches en morphologie*, PUF, Paris.
- Gross, G. (1996), *Les expressions figées en français, noms composés et autres locutions*, Ophrys, Paris.
- Guéron, J. (1983), « L'emploi 'possessif' de l'article défini en français », *Langue Française* 58, p. 23-35.
- Guéron, J. (1985), "Inalienable Possession, Pro-inclusion and Lexical Chains", in Guéron, J., Obenauer, H. et Pollock, J.-Y. (éds), *Grammatical Representation*, Foris, Dordrecht, p. 43-86.
- Guéron, J. (2005), "Inalienable possession", in Everaert, M. and Van Riemsdijk, H. (eds.), *The Blackwell Companion to Syntax*, Volume 2, 35, Blackwell, Oxford, p. 590-638.
- Guillaume, G., (1919), *Le problème de l'article*, Hachette, Paris.
- Hanon, S. (1989), *Les constructions absolues en français moderne*, Peeters, Louvain-Paris.
- Husserl, E. (1972[trad. fr.]), *Recherches logiques*, tome 2, P.U.F., Paris, 1972.
- Kayne, R. (1994), *The Antisymmetry of Syntax*, MIT Press, Cambridge Mass.
- Laenzlinger, C. (2003), *Initiation à la Syntaxe formelle du français: Le modèle Principes et Paramètres de la Grammaire Générative Transformationnelle*, Peter Lang AG, Berne.
- Laenzlinger, C. (2005), "French adjective ordering: perspectives on DP-internal movement types", *Lingua* 115/5, p. 645-689.
- Mostrov, V. (2010), *Etude sémantique et syntaxique des compléments adnominaux en à et en de dénotant des parties*, thèse de doctorat soutenue le 12 novembre 2010 à l'Université Lille 3.
- Riegel, M. (1985), *L'adjectif attribut*, PUF, Paris.
- Van de Velde, D. (1995), *Le spectre nominal. Des noms de matières aux noms d'abstractions*, Peeters, Louvain-Paris.
- Vendler, Z. (1967), *Linguistics in Philosophy*, Cornell University Press, Ithaca New York.
- Vergnaud, J.-R. & Zubizarreta, M. L. (1992), "The Definite Determiner and the Inalienable Construction in French and English", *Linguistic Inquiry* 23/4, p. 595-652.